

ECO-GRAFFITI

703, rue des Chardonnerets, Mont-St-Hilaire, QC , J3H 6C9

Bureau : (514) 648-9198 Fax : (450-714-4536) www.ecograffiti.com info@ecograffiti.com

FICHE SIGNALÉTIQUE- SIMDUT

Date : 13 Avril 2009

SECTION I – Renseignement sur le produit

Nom du Produit : Graffiti Gone! M

Synonyme : N/A

Fournisseur :

MULTI-SEAL PACIFIC CORP.
P.O. Box 3457
Alhambra, CA 91803, U.S.A.
PHONE NUMBERS:
TRANSPORT EMERGENCY U.S.: 1-800- 535-5053
NT'L.: +1-352- 323-3500
INFORMATION: +1-626- 282-5659

Distributeur :

ÉCO-GRAFFITI
703, Rue des Chardonnerets
Mont-St-Hilaire, Qc
Canada, J3H 6C9
Téléphone: (514) 648-9198
Télécopieur: (450)714-4536
Urgence Canutec: (613) 996-6666

SECTION II – Ingrédients dangereux

Nom	No CAS	DL50 (mg/kg)	CONC.
M-Pyrol	872-50-4	Rat (orale) : 3.6	10-25%
Carbonate de Sodium	497-19-8	Lapin (cutanée) : 8	5-10%

SECTION III – Caractéristiques physiques

État physique : Liquide
Apparence : claire jaune/brun
Odeur : Non déterminé
Densité : 0.9 (eau = 1)
Solubilité dans l'eau : > 50 %
PH : 11
Point d'ébullition: 190 °C

SECTION IV – Réactivité

Stabilité : Stable sous condition normale d'utilisation, d'entreposage et d'expédition. Voir la section VI – Mesures préventives pour les conditions spécifiques
Condition et matériel à éviter : Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques.
Produit de décomposition dangereux : non établi
Polymérisation : Ne se produira pas

ECO-GRAFFITI

703, rue des Chardonnerets, Mont-St-Hilaire, QC , J3H 6C9

Bureau : (514) 648-9198 Fax : (450-714-4536) www.ecograffiti.com info@ecograffiti.com

SECTION V – Risques d’incendie ou d’explosion

Point d’éclair : > 82 °C (> 180 °F)

Auto inflammabilité : Non applicable

Moyen d’extinction : Utiliser la méthode applicable indiquée ci-dessous.

Notes : Utiliser de l’eau pour refroidir les récipients exposés au feu. Pour les feux de petites envergures, utiliser la technique par jet d’eau ou par brume. Pour les feux de grandes envergures, utiliser la technique par déluge ou par jet de brouillard. Les pompiers devraient porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection selon les procédures reconnues lorsque des produits chimiques sont en cause.

SECTION VI – Mesures préventives

Équipement de protection individuelle:

PROTECTION RESPIRATOIRE : Éviter de respirer les vapeurs. Si utilisé dans un espace confiné, utiliser de la ventilation par pression positive.

PROTECTION DES YEUX : Employer des lunettes de sécurité pour éviter tout contact avec les yeux. Là où les circonstances l’exigent, les lunettes étanches peuvent être requises.

PROTECTION CUTANÉE : Éviter tout contact avec la peau. Des gants imperméables devraient être portés en utilisant le produit. Les gants devraient être enlevés et remplacés immédiatement si les gants sont percés ou endommagés. Rincer et enlever les gants après l’utilisation. Laver les mains avec de l’eau et du savon.

AUTRE PROTECTION : Pour l’usage industriel lourd, une combinaison complète imperméable peut être nécessaire pour éviter tout contact avec la peau.

VENTILATION : S’assurer d’une ventilation générale adéquate. Employer la ventilation locale afin de réduire au minimum les vapeurs si utilisé dans un endroit confiné.

AUTRES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION: Une douche oculaire et une douche corporelle devrait être fournis à l’endroit où le produit est manipulé. Ne pas manger, boire ou fumer sur les lieux du travail.

Fuite ou déversement – Mesures à prendre :

CONTRÔLE DE L’EXPOSITION : Aérer le secteur. Retenir les quantités non diluées à l’écart des drains et des cours d’eau.

PERSONNEL : Éviter tout contact cutané avec le produit. Utiliser les équipements de manutention appropriés pour enlever le produit. Les quantités excessives devraient être recouvertes de matériaux absorbants appropriés.

Élimination des résidus :

Empêcher la contamination de l’environnement lors de l’utilisation de ce produit. L’utilisateur a la responsabilité de disposer du produit, des résidus et des récipients inutilisés conformément aux lois et règlements locaux et nationaux en regard du traitement, de l’usage et de la disposition des déchets dangereux et non dangereux.

Manipulation - Méthode et équipement :

Éviter tout contact cutané avec le produit. Utiliser les équipements de protection personnels appropriés. Si contact avec la peau ou les yeux, laver à grande eau.

Condition d’entreposage :

Entreposé dans un endroit frais, sec et bien aéré. Ne pas entreposer à une température dépassant 60 °C ou 140 °F.

SECTION VII – Propriétés toxicologique

Effets toxicologiques :

Effet de l'exposition aiguë :

Inhalation : non établi

Yeux : Irritation (lapin)

Toxicité reproductive et tératogénicité : Ce produit n'induit aucun effets tératogènes significatifs lorsque avalé par des souris enceintes du 6^{ième} jour au 15^{ième} jour de leur période de gestation.

Cancérogénicité : Ce produit n'est pas connu comme étant cancérigène.

Effet de l'exposition chronique au produit : Aucune donnée disponible.

Carbonate de sodium

Effets sur la reproduction : Les données ne permettent pas de faire une évaluation adéquate sur la reproduction.

Effets sur le développement : Une étude chez plusieurs espèces animales suggère l'absence d'effet sur le développement prénatal.

Données sur le lait maternel : Il n'y a aucune donnée concernant l'excrétion ou la détection dans le lait.

Effets cancérogènes : Aucune donnée concernant un effet cancérogène n'a été trouvée dans les sources documentaires consultées.

Effets mutagènes : Les données ne permettent pas de faire une évaluation adéquate de l'effet mutagène.

SECTION VIII – Premiers soins

Yeux : Laver à grande eau durant 15 minutes. Le temps d'irrigation peut être plus ou moins long selon la situation. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Peau : Rincer immédiatement avec de l'eau. Si le produit est en contact avec les vêtements, ces derniers devront être enlevés et nettoyés avant réutilisation.

Ingestion : Boire immédiatement une grande quantité d'eau. NE PAS faire vomir. Appeler un médecin. NE RIEN faire avaler à une personne inconsciente ou en convulsion.

Inhalation : Amener au grand air. Prodigué un attention médical si plaint.

SECTION IX – Réglementation

SIMDUT : D2B Matière toxique ayant d'autres effets toxiques
E Matière corrosive

ECO-GRAFFITI

703, rue des Chardonnerets, Mont-St-Hilaire, QC , J3H 6C9

Bureau : (514) 648-9198 Fax : (450-714-4536) www.ecograffiti.com info@ecograffiti.com

Règlement sur la santé et sécurité du travail : Aucune limite réglementaire pour aucun des ingrédients.

SECTION X – Renseignement sur la préparation

MULTI-SEAL PACIFIC CORPORATION
P.O. Box 3457, Alhambra, Ca 91803, U.S.A.

R. Winesburg, VP
Phone Number: +1-626- 282-5659 FAX Number: +1-626- 282-8516

Traduction par : HSST Conseils inc.
Numéro de téléphone : 514-341-0426
Effectué selon le Règlement sur l'information concernant, approuvés par le décret no. 445-89 du 22 mars 1989.

Afin de répondre aux demandes des vérificateurs de la CSST, les informations supplémentaires sont fournies par monsieur Sébastien Tremblay, représentant de l'entreprise Éco-Graffiti. Les données relatives à la toxicologie sont obtenues par le biais du site Internet du répertoire toxicologique de la CSST.

<http://www.reptox.csst.qc.ca/Default.htm>